

DÉPLOYER LE TRÈS HAUT DÉBIT : LE STANDARD GraceTHD

01

Contexte et enjeux

Le Plan France Très Haut Débit (PFTHD) initié par le Gouvernement en 2013 a pour objectif la généralisation de la fibre optique sur l'ensemble du territoire français et implique donc des rythmes de déploiement record. Cette industrialisation des déploiements rend nécessaire l'harmonisation des pratiques, notamment au niveau des échanges de données, entre les acteurs privés et publics.

03

Impact et bénéfices

La standardisation de la modélisation des réseaux fibres a permis de fluidifier les échanges. Aujourd'hui, le standard est utilisé par l'ensemble des acteurs publics et privés. Il sert de base pour contrôler les réseaux construits et permet également de faciliter les cessions de réseaux entre opérateurs. Avec la finalisation des déploiements et la bascule des réseaux vers l'exploitation, une modélisation précise de ces infrastructures est essentielle pour la vie du réseau et les enjeux de demain comme la résilience. À terme, il serait envisageable de converger vers une harmonisation des standards de réseaux secs.

→ [Accès au standard et ressources associées](#) 

→ [Accès aux recommandations ANCT](#) 

Le standard

02

La Mission Très Haut Débit (devenue depuis le Programme France Très Haut Débit au sein de l'Agence nationale de cohésion des territoires – ANCT) a été chargée par le Gouvernement de veiller à l'établissement de recommandations en matière de standardisation et d'interopérabilité pour garantir l'harmonisation et l'homogénéité des déploiements de fibre optique. C'est ainsi que le géo-standard ANCT (Aménagement Numérique du Territoire) **GraceTHD** a été validé dans sa version 3.0 par le CNIG en juin 2020 à la suite des travaux d'une gouvernance tripartite comprenant les collectivités locales (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel - Avicca), les opérateurs privés (Fédération professionnelle Infra-Num) et l'État (Agence nationale de la cohésion des territoires - ANCT).

Depuis, le standard a largement été mis en œuvre par les différents acteurs du secteur. Cette utilisation massive du modèle a conduit à prolonger la gouvernance pour définir les optimisations à apporter au format.

Ces travaux ont abouti à la version 3.0.1 de décembre 2024. Elle constitue désormais la référence, avec un enrichissement des listes de valeurs permettant la modélisation du réseau de collecte, tout en ajoutant les obligations réglementaires de géoréférencement des ouvrages. Cette version est dorénavant le socle sur lequel se base la recommandation du PFTHD portant sur une mise en œuvre efficace et efficiente du standard.

